

## VERSION NON AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.10.2019		19.190	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Commission Violence domestique</b>	<b>Lié à</b> (facultatif, cf. art. 241 OGC) : <b>ad 19.021</b>
<b>Titre : Dotation de l'office de la politique familiale et de l'égalité en matière de lutte contre les violences domestiques</b>	
<b>Contenu :</b> Le Conseil d'État est prié d'adapter la dotation prévue dans son rapport pour l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), afin de renforcer le dispositif de prise en charge et la coordination concernant la lutte contre les violences domestiques et d'intégrer les nouveaux domaines d'activités qui représentent des charges supplémentaires.	
<b>Développement (obligatoire) :</b> Les nouvelles définitions retenues prévoient une augmentation minimale du travail nécessaire de 25% : la dotation en personnel doit pouvoir répondre à ces obligations, d'autant plus que les cantons de Vaud et Zurich disposent d'effectifs largement supérieurs aux nombres d'EPT neuchâtelois nouvellement projetés.	
<b>Demande d'urgence : NON</b>	

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Patrice Zürcher, président de la commission		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>

#### Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État s'oppose à ce postulat pour une raison formelle. En effet, la demande qui est formulée ressort pleinement du champ de compétence du gouvernement. L'outil idoine dans ce cas serait donc la recommandation. Par conséquent, il conclut à son irrecevabilité. Le Conseil d'État suggère au bureau du Grand Conseil de la constater formellement et/ou de classer la demande des signataires en recommandation.

## VERSION AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.10.2019		19.190	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Commission Violence domestique</b>	<b>Lié à</b> (facultatif, cf. art. 241 OGC) : <b>ad 19.021</b>
<b>Titre : Dotation de l'office de la politique familiale et de l'égalité en matière de lutte contre les violences domestiques</b>	
<b>Contenu :</b> Le Conseil d'État est prié d'étudier la pertinence d'une adaptation de la dotation prévue dans son rapport pour l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), afin de renforcer le dispositif de prise en charge et la coordination concernant la lutte contre les violences domestiques et d'intégrer les nouveaux domaines d'activités qui représentent des charges supplémentaires.	
<b>Développement (obligatoire) :</b> Les nouvelles définitions retenues prévoient une augmentation minimale du travail nécessaire de 25% : la dotation en personnel doit pouvoir répondre à ces obligations, d'autant plus que les cantons de Vaud et Zurich disposent d'effectifs largement supérieurs aux nombres d'EPT neuchâtelois nouvellement projetés.	
<b>Demande d'urgence : NON</b>	

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Patrice Zürcher, président de la commission		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>